

Bimestriel - Bureau de dépôt : 5070 Fosses-la-Ville - Éditeur responsable : G. de Bilderling - Espace Winson - Rue Donat Masson 22 - 5070 Fosses-la-Ville

FOSSES-LA-VILLE

magazine

| Bulletin communal d'information | #3 | Mai 2026 | www.fosses-la-ville.be |



Distribué par

bpost

Imprimé par
l'imprimerie Doneux
sur papier certifié FSC



Centre Funéraire Mathieu

Successeur Ets Preud'homme

- ORGANISATION COMPLÈTE DES FUNÉRAILLES ·
- MONUMENTS FUNÉRAIRES ET CAVEAUX ·
- FLEURS ·
- ARTICLES FUNÉRAIRES ·



PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE 24H/24, 7 JOURS/7



📍 RUE DE L'ÉCOLE MOYENNE 13, FOSSES-LA-VILLE (À CÔTÉ DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE)

☎ 071 71 15 72 - 0495 24 78 84

✉ INFO@CENTREFUNERAIREMATHIEU.BE

🌐 WWW.CENTREFUNERAIREMATHIEU.BE

VASTE PARKING PRIVÉ
ACCÈS AUX PMR

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR - CHOCOLATIER - GLACIER

LE PAIN



D'ANTAN

LA VOLONTÉ D'OFFRIR LE MEILLEUR



WIERDE

Rue de Jausse, 97
Tel. : 081/588 883

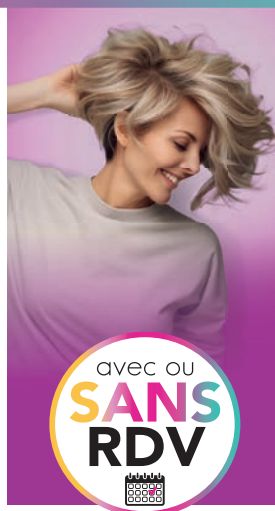
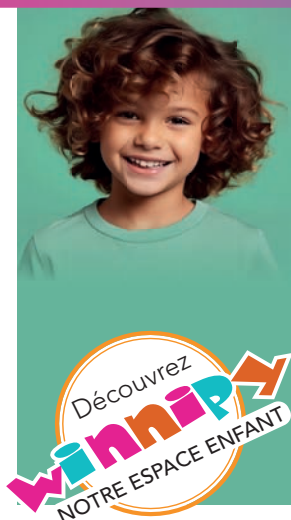
FOSSES-LA-VILLE

Chaussée de Namur, 13B
Tel. : 071/496 733

lepaindantan.be

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR





📍 Chau. de Namur, 1 - 5150 Floreffe ☎️ **081 44 89 90** 📱 **www.coiffure-veose.be**



la-romance.be



La Romance



Cuisine
7/7J de 11h à 22h
NON STOP

Petit déjeuner
snack | brasserie
à partir de 7h30

Rue Riverre, 104 - 5150 FLOREFFE
☎️ **081/44 69 66**



SERVICE TRAITEUR



INSTITUT
DE BEAUTÉ

Épilations | Épilations définitives
Soins du visage | Onglerie | Massages
Pédicure médicale | Endermologie LPG



veose-beaute.be



FLOREFFE
Rue Riverre, 116

081 44 44 84
info@veose-beaute.be

dans ce numéro

6

Editorial

7-11

Informations

Etat Civil
Jeu concours
Prévention routière
Parcelle aux étoiles
Un indicateur expert cadastre
Protégeons nos hérissons
Eveiller les enfants à la connaissance du chien

12-15

Enfance

Chasse aux oeufs
La grande parade des enfants
L'IRSA
Exposition de la petite école de Sart St Laurent

16-17

Folklore

La St Feuille, ça se prépare

18-21

Environnement

Le tri des déchets dans nos écoles
Piégeage des frelons asiatiques
Sauvons Bambi
Transport des déchets

22-281

Social

Appel à candidature CCPH
Enquête citoyenne
Envie de mettre les mains dans la terre ?
Atelier informatique
La page Facebook du CPAS

29

Numéros utiles

Notre collège communal :



Gaëtan de Bilderling
Bourgmestre

bourgmestre@fosses-la-ville.be
Officier d'Etat civil, Personnel communal, Finances, Santé, Sécurité / Gestion de crise



Laurie Spineux
1^{ère} Echevine

laurie.spineux@fosses-la-ville.be
Pilote politique du PST, Enfance, ATL, Jeunesse, Personnes handicapées, Communication, Bien-être animal



Frédéric Moreau
Echevin

frederic.moreau@fosses-la-ville.be
Travaux, Cimetières, Mobilité, Propreté publique, Politique de prévention, Environnement / agriculture, Energie



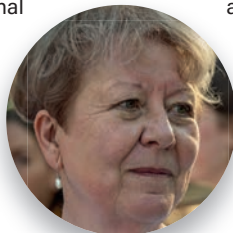
Jean-François Favresse
Echevin

jf.favresse@fosses-la-ville.be
Urbanisme, Patrimoine, Aménagement du territoire, Logement, Bâtiments du culte, Jumelage Orbey



Gil Baufay
Echevin

gil.baufay@fosses-la-ville.be
Développement urbain / PCDR, Informatique, Fêtes, Gestion des salles, Culture, Commerces / affaires économiques, Tourisme



Josée Lechien
Echevine

josee.lechien@fosses-la-ville.be
Enseignement, Affaires patriotiques, Fabriques d'église, Politique des seniors (Aînés), Relations internationales, Associations caritatives



Bernard Meuter
Président du CPAS

bernard.meuter@fosses-la-ville.be
PCS, Emploi, Habitat permanent, Sports, Supracommunalité, Projet de l'hypercentre (places-ancien Hôtel de Ville), PCI, Folklore

Ce ne sont pas encore les dernières lignes droites, mais on les sent déjà bien se profiler...

Pour tous les étudiants bien sûr, déjà ou bientôt en blocus. Un dernier effort indispensable pour pouvoir profiter sereinement de l'été. Le beau temps et les premières festivités printanières ne vont pas les aider à se concentrer... Mais c'est le sacrifice à consentir pour d'autres occasions de se retrouver.

Car une autre ligne droite est déjà toute tracée : la septennale St Feuillen. Avec les premières sorties préliminaires, on sent la tension et l'impatience frémir. Les invitations sont lancées, les corps d'office constitués. L'Etat-major est sur le pied de guerre (pacifique bien sûr)... Il reste tellement de choses à faire ! Et dans les foyers, chacun y met déjà du sien, pour préparer les uniformes, prévoir les ravitaillements et les rendez-vous familiaux... C'est toute une dynamique qui prend forme, pour le plaisir de se retrouver et pour le devoir de la transmission.

Au Collège et à l'Administration communale, on travaille aussi d'arrache-pied. Bien entendu également pour la St Feuillen. Mais aussi et surtout pour faire face aux difficultés qu'amènent la cotisation de responsabilisation sociale du CPAS. Le budget, le Plan stratégique transversal, les projets... s'en trouvent impactés. Mais réunions et dossiers s'enchaînent et nous pourrions vous détailler la situation et les orientations dans le prochain bulletin communal.

Encore un effort, dans la sérénité, le calme et la réflexion... Ces lignes qui se tracent devant nous tous ont chacune un but.

Dr G. de Bilderling,
Bourgmestre



ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Vanhoolandt Dorian de Fosses-la-Ville
et Godart Marie-Annick de Fosses-la-Ville

Messina Anthony de Fosses-la-Ville et
Rabeux Ludivine de Fosses-la-Ville

Jamotton Jean-Yves de Fosses-la-Ville
et Lippevelst Stéphanie de Fosses-la-Ville

Monin Jean-Marc de Fosses-la-Ville et
Robert Florence de Fosses-la-Ville

Gobeaux Valentin de Fosses-la-Ville et
D'Acchille Melina de Fosses-la-Ville

DÉCÈS

Marchal Albertine, veuve de Want Guy,
86 ans, de Fosses-la-Ville, décédée le
18/03/2026

Gilmaire Christiane, veuve de Boudart
Jacques, 89 ans, de Fosses-la-Ville,
décédée le

18/03/2026

Lebrun Nicole, 78 ans, de Fosses-la-Ville,
décédée le 31/01/2026

Hoffmans Emile, 92 ans, de Fosses-la-Ville,
décédé le 14/03/2026

Conformément à la législation relative à la protection des données à caractère personnel, aucune donnée n'est publiée sans un accord formel. Si vous souhaitez voir apparaître dans le Bulletin communal les informations relatives à une naissance, votre mariage ou un décès, il vous sera demandé de remplir un formulaire au service Etat civil/Population (ou via les pompes funèbres).

Les formulaires utiles sont téléchargeables via les QR codes ci-dessous :

Autorisation de
publication
de naissance



Autorisation de
publication
de mariage



Autorisation de
publication
de décès



JEU CONCOURS



- Un seul participant par ménage
- Réponses à envoyer avant le 15 juin (servicecommunication@fosses-la-ville.be ou sous enveloppe)
- Tirage au sort en direct le 16 juin à 18h00 sur la page Facebook de la Commune

Bonne chance à toutes et tous.

CONNAISSEZ-VOUS NOS VILLAGES ET HAMEAUX ?

- 1) Je suis un village né de la forêt : mon nom vient du verbe essarter, qui signifie défricher.

Mon bois a servi à construire une abbaye voisine au XIII^{ème} siècle.

Chez moi, on trouve des lieux aux noms curieux comme la Haie Madame, la Froide Bise ou la Ruelle aux Corbeaux.

Je cache aussi une fontaine liée à un saint, autrefois réputée pour ses vertus.

Je suis

- 2) Je suis un village marqué par les combats meurtriers d'août 1914, dès les premiers jours de la Première Guerre mondiale.

Mon patrimoine religieux est bien présent, avec deux chapelles emblématiques :

la Chapelle aux Rats, dédiée à Sainte Gertrude, et la Chapelle Saint-Roch, construite autrefois pour se protéger de la peste.

Je suis

- 3) Je suis un petit hameau dont le nom viendrait du gaulois neber, qui signifie sanglier : je serais donc le mont des sangliers.

Je suis un village-rue, où les maisons s'alignent le long d'une seule route.

Cette rue surplombe un ruisseau appelé la Biesme, qui alimente les étangs de Saint-Remy, appréciés des pêcheurs.

Je suis

Prévention routière : DES ACTIONS À FOSSES-LA-VILLE



La sécurité routière constitue une priorité essentielle pour la commune de Fosses-la-Ville. Dans ce cadre, deux analyseurs de vitesse sont régulièrement installés sur certaines voiries afin d'évaluer le comportement des automobilistes et de détecter d'éventuelles zones nécessitant une attention particulière.

Ces dispositifs permettent de collecter des données objectives sur la vitesse des véhicules circulant sur notre territoire. Les résultats montrent qu'en dans leur grande majorité, les conducteurs respectent les limitations de vitesse en vigueur, malgré le sentiment que certains véhicules circulent rapidement ce qui témoigne du sens des responsabilités de nombreux usagers de la route.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale menée en étroite collaboration avec les services de Police. Elles permettent d'adapter les mesures de prévention, d'information et de contrôle pour garantir la sécurité de tous. La commune remercie les citoyens pour leur vigilance et leur contribution au respect des règles de circulation, essentielles à la sécurité collective.

PARCELLE AUX ETOILES

Cimetière de Fosses-la-Ville

Si vous vous êtes rendu dans le Cimetière de Fosses-la-Ville, peut-être avez-vous pu constater un nouvel aménagement intitulé « La parcelle aux Etoiles ».

La création d'une Parcelle aux étoiles est une obligation légale prévue en Wallonie, pour les enfants décédés au cours de la grossesse (entre le 106ème jour et le 180ème jour de grossesse, moment où ils ne disposent pas encore d'existence légale) et jusqu'à douze ans.

La Ville de Fosses-la-Ville a tenu à créer à un espace dédié aux familles désenfantées où elles pourront se recueillir. Il s'agit d'un lieu apaisant offrant une reconnaissance symbolique aux parents endeuillés.

Ce projet a été réalisé par les agents du Service Espaces Verts et a pu voir le jour grâce à l'appel à projets « BiodiverCité » subventionné par le Service Public de Wallonie.



Un indicateur **EXPERT** **CADASTRE** pour notre commune

Comme le prévoit la réglementation en vigueur en matière de fiscalité immobilière, les communes sont tenues de désigner un ou plusieurs indicateurs-experts. C'est chose faite pour Fosses-la-Ville.

En collaboration avec le Service Public Fédéral des Finances, Administration « Mesures et Evaluations », notre commune met à jour la situation cadastrale des biens immobiliers de l'entité.

La dernière mise à jour générale des données patrimoniales date de 1980, basée sur des valeurs constatées en 1975.

Depuis lors, les principales évolutions (nouvelles maison, rénovations importantes) ont, a priori, été communiquées à l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale (AGDP) qui, sur cette base, a pu actualiser ou attribuer un nouveau revenu cadastral aux biens concernés. Cependant, plusieurs situations n'ont pu, pour différentes raisons, être communiquées à l'AGDP.

Ce manque d'information a pour conséquence que le revenu cadastral de nombreux biens ne correspond pas à la réalité de leurs situations, ce qui crée inévitablement une situation d'inégalité entre citoyens.

L'objectif n'est pas de sanctionner, mais de régulariser des situations anciennes et de mettre les données à jour pour refléter la réalité. Cette mise à jour permet d'éviter que certains paient trop, et d'autres pas assez, par rapport à la réalité de leur logement.

L'indicateur-expert sera disponible afin de vous aider à compléter le formulaire si nécessaire.

Cela signifie que :

Lorsqu'un bâtiment est construit, transformé ou démolé, le propriétaire doit en informer l'administration fiscale. Cette démarche, souvent méconnue du grand public, passe par la déclaration cadastrale 43B du SPF Finances. Elle permet d'actualiser le revenu cadastral du bien, base du calcul du précompte immobilier.

Ces formalités doivent être effectuées dans les 30 jours suivant l'occupation, l'achèvement ou la modification du bâtiment.

En pratique :

1° Nouvelle construction : signaler l'occupation du bâtiment

Lorsqu'un nouveau bâtiment est habité ou mis en location pour la première fois, le propriétaire doit le déclarer via le formulaire adéquat.

L'administration demande ces informations afin d'évaluer la valeur locative théorique du bien, qui servira à fixer le revenu cadastral.

2° Travaux de transformation : adapter le revenu cadastral

Une transformation importante (agrandissement, ajout d'étage, création d'une salle de bain, aménagement du grenier...) peut modifier la valeur d'un logement.

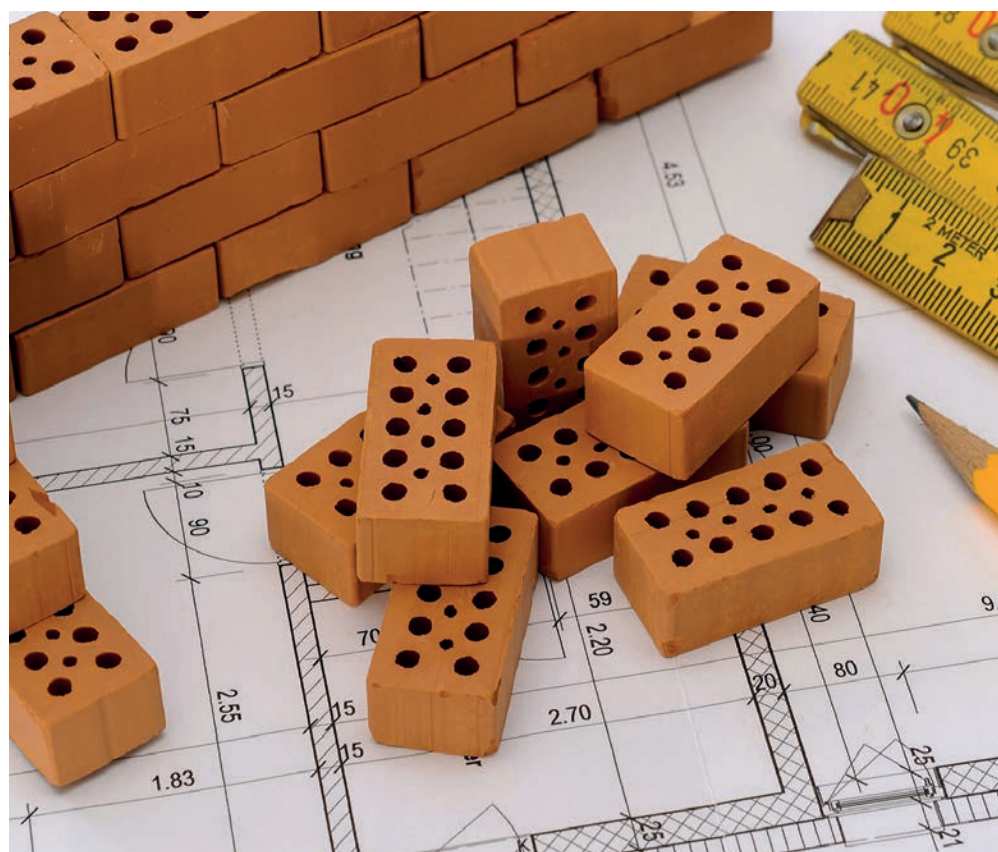
Il est précisé que seules les transformations structurelles doivent être déclarées : les finitions comme la peinture ou le papier peint ne sont pas concernées.

3° Travaux de démolition : signaler la disparition d'un bâtiment

Lorsqu'un immeuble est démolé totalement ou partiellement, la déclaration permet d'actualiser le cadastre pour éviter une taxation basée sur un bâtiment qui n'existe plus.

Dorénavant, lorsqu'un permis sera délivré par la Ville, le formulaire adéquat sera transmis simultanément.

Lorsque les travaux seront réalisés, il vous sera demandé de transmettre la fiche correspondante à l'adresse indicateur-expert@fosses-la-ville.be afin de mettre à jour les données cadastrales.



Protégeons nos hérissons



La Wallonie s'organise pour protéger les hérissons.

Ce printemps 2026, la Wallonie s'apprête à franchir une nouvelle étape dans la protection de sa faune de proximité.

En ligne de mire, le hérisson, familier de nos jardins mais aujourd'hui fragilisé et de plus en plus victime d'un danger moderne et silencieux, l'usage nocturne de nos robots-tondeuses.

Adopté en première lecture par le Gouvernement wallon, un projet d'arrêté prévoit d'interdire l'utilisation des robots-tondeuses entre 18h00 et 9h00. L'objectif est donc assez clair, il s'agit de réduire les blessures graves et souvent mortelles, infligées aux hérissons lors de leurs déplacements nocturnes.

Il faut savoir que ces animaux qui sont actifs à la tombée du jour, ne fuient pas face aux machines. Ils ont comme premier réflexe de se mettre en boule, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux lames des tondeuses.

En Wallonie, apercevoir un hérisson dans son jardin reste possible, mais cette belle rencontre devient de moins en moins fréquente. Les données recueillies par plusieurs plateformes d'observation indiquent une tendance préoccupante : depuis 2010, les populations auraient diminué d'environ 20 %. Ce déclin passe souvent inaperçu, faute d'un suivi scientifique structuré, mais il inquiète de plus en plus les naturalistes.

Et la situation ne se limite pas à la Belgique. Partout en Europe, l'espèce recule, au point d'être désormais classée « quasi menacée » sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). Un signal fort qui rappelle l'importance de préserver nos jardins et nos espaces verts comme refuges pour la biodiversité.

En Wallonie, le hérisson bénéficie d'un statut d'espèce protégée, inscrit dans la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

Il est ainsi interdit de le capturer, de le tuer ou de perturber intentionnellement son habitat.

La future réglementation sur les robots-tondeuses vient donc renforcer un dispositif existant, en s'attaquant à une menace bien identifiée et en pleine expansion.

Jusqu'à présent, certaines communes avaient pris des initiatives locales pour encadrer l'usage de ces appareils. Mais l'absence d'harmonisation avait tendance à créer une certaine confusion.

L'arrêté régional vise à uniformiser les pratiques, en instaurant une règle unique sur l'ensemble du territoire. Des exceptions sont toutefois prévues, notamment pour l'entretien des terrains sportifs ou pour des impératifs de sécurité publique, comme aux abords des aéroports.

Sur le terrain, les centres de revalidation pour la faune sauvage (CREAVES) et les vétérinaires jouent un rôle clé. Chaque année, ils constatent une augmentation des cas de hérissons grièvement blessés par des tondeuses automatiques.

Leur retour d'expérience permettra d'évaluer concrètement l'efficacité de la future mesure, une fois celle-ci entrée en vigueur.

La protection de la biodiversité est importante et passe aussi par des gestes quotidiens. N'oublions pas que parfois, protéger la vie sauvage commence simplement par laisser le jardin au repos, le temps d'une nuit !

Éveiller les enfants à la connaissance du chien

Une première étape vers le respect et le bien-être animal

Dans de nombreuses écoles, l'éducation au respect du vivant retrouve aujourd'hui une place essentielle.

C'est dans cet esprit que des ateliers de sensibilisation au bien-être animal ont été proposés aux élèves de 5e et 6e primaire des écoles de Vitruval, Le Roux, Aisemont et Sart-Eustache.

Loin de se limiter à une simple rencontre avec un chien, ces animations s'inscrivent dans une démarche éducative plus large, visant à éveiller chez les plus jeunes une conscience durable du respect des animaux et, plus largement, du monde vivant.

Dès les premiers instants, les enfants sont invités à porter un regard différent sur l'animal. Le chien n'est plus perçu comme un simple compagnon de jeu, mais comme un être sensible, doté d'émotions, de besoins spécifiques et de modes de communication qui lui sont propres. Cette prise de conscience constitue une étape fondamentale.

Elle pose les bases d'une relation équilibrée, fondée sur la compréhension et le respect mutuel, valeurs essentielles que ces ateliers s'attachent à transmettre.

Au fil des activités, plusieurs thématiques clés sont abordées de manière pédagogique et interactive.

Pour les élèves, des activités ludiques

organisées avec l'un des chiens de l'ASBL Pédagog, visant à développer une approche plus juste et sensible du contact avec l'animal.

Une attention particulière est accordée aux bonnes pratiques d'interaction. Les enfants ont pu apprendre comment approcher et communiquer efficacement avec un chien en toute sécurité, reconnaître ses signaux d'apaisement ou d'inconfort, décoder son langage corporel et adopter une attitude adéquate face à un animal inconnu ou en liberté.

Autant de connaissances concrètes qui leur permettent de mieux se situer face à l'animal, avec justesse et prudence.

Dans un contexte où les accidents, notamment les morsures, restent une réalité, ce type d'initiative revêt une importance toute particulière.

Une meilleure compréhension du comportement canin constitue en effet un levier essentiel de prévention, tant dans l'espace public que dans le cadre familial.

En apprenant à reconnaître les signaux et à adapter leur comportement, les enfants deviennent acteurs de leur propre sécurité tout en respectant celle de l'animal.

L'objectif poursuivi est clair : développer chez les élèves des réflexes adaptés et une attitude respectueuse, conciliant

sécurité humaine et bien-être animal.

Pour ce faire, ces ateliers étaient encadrés par des animateurs spécialisés, accompagnés d'un chien éduqué. Cette présence offre un cadre rassurant, notamment pour les enfants qui n'ont pas l'habitude de côtoyer des animaux, leur permettant de vivre une première expérience positive et sécurisée.

Pour ceux qui partagent déjà leur quotidien avec un chien, ces moments constituent une opportunité précieuse de renforcer les bases d'une cohabitation harmonieuse.

Enfin, ils avaient une attention particulière à destination des enfants qui éprouvent une crainte face aux chiens. Cette appréhension, légitime, est pleinement respectée n'a jamais été minimisée. Aucun contact n'est imposé. Chacun est libre d'avancer à son rythme, dans un climat bienveillant, où l'observation et la compréhension prennent sur l'interaction directe.

À travers ces ateliers, c'est donc bien plus qu'un apprentissage ponctuel qui a été proposé : une véritable éducation au respect du vivant, ancrée dans des valeurs durables, et transmise dès le plus jeune âge.

Cette action s'inscrit dans le cadre du subsidé Bien-Être Animal qui nous est octroyé par la Région Wallonne.

CHASSE AUX OEUFS

2^{ème} édition



La deuxième édition de la chasse aux œufs, organisée le 4 avril dernier au parc Winson, a rencontré un beau succès, rassemblant pas moins de 310 enfants venus profiter d'une après-midi riche en animations et en découvertes.

Malgré une météo grisâtre, l'ambiance était chaleureuse et festive. Les enfants, paniers à la main, se sont lancés avec enthousiasme à la recherche des précieux œufs disséminés dans les prairies du parc, sous le regard amusé des parents.

De nombreuses activités ont rythmé la journée. L'atelier cirque proposé par les Zolos a permis aux participants de s'initier à différentes disciplines dans une ambiance ludique et dynamique, tout en recevant des sculptures de ballons. Le stand de grimage, proposé par le Service Enfance, ainsi que celui de tatouages, animé par l'IDEF, ont également rencontré un franc succès, transformant les visages et bras des enfants en véritables œuvres colorées.

Deux spectacles de magie ont émerveillé petits et grands, apportant une touche de rêve et de surprise à l'événement. Les

châteaux gonflables, quant à eux, ont été pris d'assaut tout au long de l'après-midi, offrant aux enfants un espace de jeu incontournable.

Malgré un ciel peu clément, cette deuxième édition restera une belle réussite. L'ensemble des participants se dit ravi de cette journée conviviale, placée sous le signe du partage et de la bonne humeur.

Nous tenons à adresser un immense merci à l'ensemble de nos partenaires et soutiens sans qui cet événement n'aurait pas été possible : les Zolos pour leur atelier cirque, l'IDEF pour les animations de tatouages, les jeunes du Patro ainsi que les jeunes d'Eklectic, soutenus par le Centre Culturel, pour leur implication et leur énergie, sans oublier tous les bénévoles pour leur précieuse aide.

Un remerciement tout particulier à l'équipe du Service Enfance, sous la coordination de la responsable du service, pour l'organisation et la mise en place de ce bel après-midi.



LA GRANDE PARADE DES ENFANTS

Pour la deuxième année consécutive, l'école de devoirs Les Zolos, pour clôturer en beauté le stage de détente, a organisé sa grande parade de carnaval créée par les enfants et pour les enfants.

Tout au long de la semaine, les enfants ont préparé leurs coiffes et leurs costumes sur le thème des animaux. Des centaines de plumes ont été découpées et assemblées pour donner vie aux hérons et chouettes qui côtoyaient papillons et chauves-souris.

Nos petits Zolos se sont entraînés tous les jours pour répéter les chorégraphies, le body percussion et maîtriser le défilé en échasses tandis que les ados de l'espace jeunes mettaient au point leurs bidons et les morceaux choisis pour parader.

L'emblème de notre parade, une chauve-souris géante, symbole de transformation et de changement, invite les Fossois à surmonter les peurs et les tracas jusqu'à l'arrivée de la lumière du printemps.

Tout au long de la semaine, nos petites chauves-souris sont allées de portes en portes pour récolter les « maux d'hiver » ou « mots divers » des habitants du centre ville et des résidents du home

Dejaifve, afin de libérer Fosses-la-ville de ses tourments en les brûlant dans un grand feu de joie à la fin de la parade. Cette année, les Fossois se sont surtout déchargés des tracas liés aux travaux et aux problèmes de santé.

Cette parade ne serait pas une réussite sans la collaboration de l'ATL, et le soutien de notre CA et des nombreux bénévoles qui ont assurés la sécurité et des compagnons des prés qui accueillent les plus petits dans sa remorque.

Le 20 février, c'est plus d'une centaine d'enfants des Zolos, d'oxyjeunes, et de Sportsa qui ont paradé dans le centre de Fosses-la-ville, au son des bidons, sous une pluie de confettis.

Après un grand feu de joie, les enfants étaient invités à déguster un morceau de gâteau maison. Et pour les parents un bar soft les attendait.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont permis de mettre des étoiles dans les yeux des enfants lors de ce moment festif qui leur est dédié.



L'IRSA

l'implantation maternelle/primaire pour enfants sourds à Fosses



Cette année, le Conseil Communal des Enfants de Fosses-la-Ville travaille sur le thème de la solidarité. Nous discutons ensemble de différentes actions pour être solidaires : se respecter mutuellement, aider les animaux abandonnés, cuisiner pour autrui, etc. Une des idées choisies est la solidarité envers les personnes en situation de handicap.

C'est dans ce cadre que nous avons pris contact avec l'IRSA (Institut Royal pour Sourds et Aveugles).

Fondé à Uccle, dans la région bruxelloise, cet institut a développé une implantation primaire et maternelle à l'école St-Feuillen de Fosses-la-Ville il y a 3-4 ans afin de toucher les enfants vivant loin de l'arrondissement de Namur.

Ici, l'enseignement spécialisé de « type 7 » (déficience auditive) se construit en petits groupes, au rythme de chacun. Chaque jour, les élèves apprennent de nouveaux signes.

La frontière avec l'enseignement ordi-

naire est volontairement perméable. Récréations, cantine et fancy fair sont partagés. Des temps d'inclusion hebdomadaires sont organisés avec les classes voisines. C'est une richesse mutuelle, car les enseignants du circuit ordinaire apprennent à connaître et comprendre les spécificités de chaque élève.

Un conseil de classe se réunit régulièrement pour évaluer si certains élèves sont prêts à rejoindre l'enseignement ordinaire. L'école se veut un tremplin, pas une destination figée.

Partenaire direct de l'IRSA, le Centre pour Handicapés Sensoriels (CHS) situé dans la Rue des Zolos prend en charge 24 enfants de l'implantation. Dès l'arrivée d'une nouvelle famille, un bilan complet est réalisé : audiologie et logopédie sont systématiques. Les séances de logopédie combinent un suivi individuel (une fois par semaine) et des sessions en groupe (deux fois par semaine). Une réunion annuelle

avec les parents est prévue, mais les portes restent ouvertes toute l'année. Chaque septembre, une rencontre avec les enseignants permet de faire le point sur les besoins de chaque enfant, une proximité que les équipes considèrent comme une véritable richesse. Le CHS accompagne les enfants jusqu'à la fin de la première année du secondaire, en construisant avec chaque famille le parcours qui leur ressemble. L'épanouissement de l'enfant n'est pas un objectif parmi d'autres : c'est le point de départ de tout le reste.

Certains anciens élèves sont devenus maçons, architectes, assistantes sociales. Les familles reviennent à l'IRSA de génération en génération, preuve d'une confiance qui se transmet.

A la prochaine réunion du CCE, les enfants accueilleront une institutrice de l'implantation qui viendra leur enseigner quelques mots de langue des signes, afin d'ouvrir un peu plus la porte de la communication et de la solidarité.

INAUGURATION DE L'EXPOSITION ARTISTIQUE DE LA PETITE ÉCOLE DE SART-SAINT-LAURENT



La Petite École de Sart-Saint-Laurent a le plaisir d'annoncer le succès de son exposition artistique, fruit du travail créatif de tous les élèves de maternelle : les petits, les moyens et les grands.

Tout au long de l'année, les enfants ont exploré l'univers de grands peintres tels que Keith Haring, Frida Kahlo, Mondrian, Claude Monet, Van Gogh et Calder. Inspirés par ces artistes, ils ont réalisé leurs propres œuvres en expérimentant différentes techniques variées comme les pastels, l'aquarelle, la gouache et le collage.

Cette exposition a été une véritable réussite, mettant en lumière la créativité, l'enthousiasme et les talents de nos jeunes artistes.

Les parents sont venus nombreux découvrir les réalisations de leurs enfants. Leur présence ainsi que leurs chaleureux remerciements ont largement contribué à faire de cet événement un immense succès.

Lors de l'après-midi d'inauguration, nous avons également eu le plaisir d'accueillir les élèves de l'école d'Aisemont. Cette rencontre a permis de partager l'exposition et de vivre ensemble de très beaux moments d'échange et de découverte.



PLAINES DE JEUX

Les plaines de vacances 2026 organisées par la Commune de Fosses-la-Ville, en partenariat avec Ocarina, s'annoncent riches en découvertes et en amusement pour les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Tout au long de l'été, les participants auront l'occasion de vivre des journées rythmées par des jeux, des activités créatives et de nombreuses animations pensées pour stimuler leur imagination et favoriser leur épanouissement. Différents thèmes viendront ponctuer les semaines afin de proposer une expérience variée et adaptée à tous.

Encadrées par des animateurs volontaires spécialement formés, les plaines garantiront un environnement sécurisé et dynamique. Des sorties et excursions viendront également enrichir le programme.

Les activités se dérouleront de 9h à 16h, avec un accueil gratuit prévu dès 7h30 et jusqu'à 17h30 afin de faciliter l'organisation des familles.

Les plaines de Vitrival auront lieu du 13 juillet au 7 août à l'École de Vitrival, avec un accès via la rue des Quartiers.

Côté tarifs, une participation de 30 € est demandée pour les enfants domiciliés à Fosses-la-Ville, et de 45 € pour les non-Fossois. Les mutuelles appliquent également des réductions.

Les inscriptions se font en ligne via le site www.ocarina.be. Pour toute information complémentaire, il est possible de contacter Ocarina Tamines.

Une belle opportunité pour les enfants de vivre un été inoubliable, placé sous le signe du jeu, de la découverte et de la convivialité.

LA ST-FEUILLEN

Une Marche en Entre-Sambre-et-Meuse, comme tout autre folklore traditionnel, se prépare. Malgré son septennat, qui semble laisser plus de temps à ces préparatifs, Fosses n'y déroge pas.

Au contraire, tout doit être fin prêt pour « le Grand jour », comme nous le souligne Maurice CHAPELLE et Roger ANGOT, dans leur ouvrage de référence :

« Dès que débute une année septennale, la population entière s'apprête déjà pour le Grand jour, lequel est fixé invariablement au dernier dimanche de septembre.

Dans la vieille cité notgérienne, tout doit être rafraîchi, repeint, embelli, tout doit être propre et pimpant, tout doit respirer enfin une ambiance de fête ».

Au-delà des contraintes organisationnelles (sécurité etc.) auxquelles la Commune doit faire face en collaboration avec l'État-major qui orchestre la Marche, c'est au sein même des familles

et des compagnies que la St-Feuillen se prépare le plus activement. Créant ainsi l'effervescence qui commence à se faire sentir aujourd'hui.

Autrefois, vers le mois de mai ou juin, des convocations, par voies d'affiches invitaient les Fossois désireux de prendre part à la marche à se réunir dans un local (souvent celui de la compagnie, dans un café). Notons également qu'avant la deuxième guerre mondiale, en guise de préliminaires, des délégations de marcheurs se présentaient à la fête annuelle des villages avoisinants afin de rappeler à leurs bons souvenirs que la septennale était proche. Et de les inviter ainsi à composer leur Compagnie pour participer à la St-Feuillen. Cette coutume est maintenant reprise par l'état-major qui, remplaçant ainsi « la Jeunesse » d'antan, parcourent les différentes marches invitées afin de réitérer l'invitation coutumière. Ce fût le cas, le samedi 11 avril dernier, à Haut-vent. Cette compagnie ayant gardé la coutume de sortir uniquement tous les 7 ans, il fallut attendre

que le Corps d'Office soit composé pour que l'invitation officielle puisse se faire. C'est ainsi, que le discours a pu être prononcé après la cérémonie du « Cassage du verre ».

« Le Cassage de verre » voilà encore une bien belle tradition dans cette période de préparatifs, marquant le serment des officiers, qui, par le geste de casser le verre, officialisent leur engagement vis-à-vis du village et de la compagnie. C'est également le signe du renouvellement des cadres dans un folklore qui évolue. Notons à cet effet que la Compagnie des Tchòds-Tchòds (celle dont la sortie a lieu le mercredi), procède à une mise aux enchères – « la passèye » - pour la place de cantinière. Sous la houlette d'une notaire de Fosses, une nouvelle cantinière a été élue le 20 mars 2026. Elle officiera pour la première fois lors de la sortie du 30 septembre prochain, avec une équipe qu'il lui reste à composer.

Le bris de verre, fruit du rituel préparatoire au Grand jour, est donc un rite



ÇA SE PRÉPARE !

populaire qui, par le cérémonial transmis, renforce l'esprit communautaire du folklore et répond à un principe démocratique fondamental. Les officier.ress de la marche le sont donc devenus « en cassant l'vêre ».

Alors que, sans nul doute, les couturiers, fourriers, armuriers, et autres, s'activent afin que tout le matériel nécessaire à la Marche soit prêt, les sorties préliminaires (sorties préparatoires ainsi nommées) arrivent à grand pas ! Elles semblent exister à Fosses depuis 1970, en guise d'exercices préparatoires. C'est une sorte de mise en route, issue, semble-t'il, des sorties lors des kermesses de village, citées ici plus haut. Hormis dans certaines plus grandes marches (où les compagnies sortent de manières libre, autonome, avant leur Grand jour), et sans exhaustivité, ce type de sorties, en Entre-Sambre-et-Meuse, est réservé au Corps d'office, symbolisant la présentation de celui-ci au village, leur octroyant ainsi une sor-

tie plus légère avant d'attaquer les hostilités.

À Fosses, toutes les compagnies sortent en rang et forment déjà un petit cortège, sans costumes, avec l'un ou l'autre accessoires, musique et batteries en tête. Ces après-midis correspondent aux 1ers moments de rassemblement et de retrouvailles où l'ancien transmettra déjà les bons gestes aux plus jeunes pour être fins prêts en septembre. C'est en quelque sorte un moment de transition où le Fossois (re)devient Marcheur.

La 1ère - le 3 mai - correspond au week-end de la fête de Ste-Brigide. C'est ainsi que les compagnies se rendront au Home Dejaifve vers 15h pour un moment qui sera, sans nul doute, intergénérationnel.

Celle du mois de juillet, le 12, se veut également plus légère, sans moments officiels ou pompeux.

Et la 3ème, le dimanche 16 août, est

réhaussée par une cérémonie appelée « le renouvellement du vœu » (ndlr de 1635) qui rappelle les origines moyenâgeuses de la procession. Celle-ci se déroule en la Collégiale, et est spectaculaire par la présence d'un personnage costumé, représentant un héraut de l'époque.

Chacune de ces journées se terminent par un feu de file typiquement fossois.

« Cette fois, ça y est ! Bientôt, on ne parle plus, à Fosses, et dans la région, que de la toute proche Saint-Feuillen et, partout, il n'est plus question que d'uniformes, d'armes, de Compagnies, d'officiers, de sous-officiers, de Marcheurs, et, bien sûr de la Châsse, du Buste et de Saint-Feuillen »¹.

Source : « Les Processions et la Marche militaire de la Saint-Feuillen à Fosses-la-Ville » - Maurice CHAPELLE et Roger ANGOT

1 « Les Processions et la Marche militaire de la Saint-Feuillen à Fosses-la-Ville » - Maurice CHAPELLE et Roger ANGOT - Page 75



LE TRI DES DÉCHETS

LA
CHRONIQUE
POLLEC



dans nos écoles



Focus sur nos écoles, pour cette nouvelle chronique ! En effet, dans le cadre de l'Opération Commune Zéro Déchet à laquelle nous participons depuis 2025, avec l'aide précieuse du BEP Environnement, notre plan d'action 2026 mettait notamment l'accent sur la sensibilisation des écoles.

Les thématiques abordées ont pour objet de conscientiser à l'importance du tri et à la gestion des déchets à l'école, mais aussi à la maison.

Ainsi, notre Coordinateur POLLEC s'est rendu dans nos différentes implantations, au sein du cours de Philosophie et de Citoyenneté, en vue de sensibiliser nos élèves de primaire (P1 – P6).

Au programme, une présentation reprenant les bonnes pratiques du tri, en fonction de la nature intrinsèque des déchets, mais aussi les débouchés qui en découlent par le biais du recyclage.

Une activité attendait également nos élèves, qui se sont d'ailleurs prêtés à l'exercice avec brio !

Le défi était de trier correctement une série de déchets (bien nettoyés pour l'occasion), en vue de leur faire rejoindre la poubelle correcte.

Et nous avons assisté à un grand chelem de sans-fautes, au travers des différentes classes !

Pour que les bonnes pratiques de tri puissent être conservées durablement, et afin de garder cet aspect ludique, des petites mascottes ont été déployées sur les différents équipements de tri de nos écoles.

Ces petits personnages ont rapidement trouvé leur public, car ils ont été baptisés par nos élèves ! Nous vous présentons donc :



Bruno, notre archiviste facétieux qui s'alimente exclusivement de papier et de carton !



Verdi, le prince du Bio, qui raffole des épluchures de fruits, des mouchoirs et des goûters pas terminés !



L'insatiable Plasto, petit monstre gourmand qui engloutit les bouteilles, cannettes, films plastiques et emballages de biscuits et bonbons !



Le raffiné Grisou, qui n'accepte qu'une alimentation très « sélect » tels que les pochons à boisson, les boulettes d'aluminium ou les pelures de taille-crayon.

PIÉGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

Comme déjà signalé dans le précédent Fosses Magazine, la Ville de Fosses-la-Ville a décidé de distribuer gratuitement des couvercles de piégeage à frelons asiatiques ; le but étant de pouvoir piéger les fondatrices au printemps à savoir de mars à fin mai.

La période de piégeage des fondatrices touchant à sa fin, si vous désirez disposer de ce matériel, vous pouvez vous présenter les lundi, mercredi et jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 15h45 et les mardi et vendredi de 09h00 à 11h45 soit au Service Travaux (Chaussée de Charleroi 14) soit à l'accueil de l'Espace Winson (rue Donat Masson 22). Vous devrez présenter votre pièce d'identité (si vous mandatez une autre personne, celle-ci devra être en possession d'une copie de votre carte d'identité).

Petit rappel du fonctionnement :

1. Le couvercle se visse sur un pot standard T082 (type confiture, cornichons ou miel)
2. Le liquide attractif sucré (ex : 1/3 sirop de grenadine + 1/3 bière + 1/3 vin blanc) soit environ 100 ml doit être versé sur une éponge placée dans le fond du pot afin d'être absorbé et d'éviter que les insectes non ciblés ne se noient



3. Visser le couvercle et placer le piège à l'horizontale et à l'abri de la pluie sur le site de piégeage
4. Renouveler régulièrement l'attractif sur l'éponge (idéalement tous les 2 à 3 jours et au minimum toutes les 2 semaines)

De mars à fin mai : le dispositif est à placer (bocal à l'horizontale) près de sources florales, de points d'eau ou sur des ruchers.

Début juin, les pièges sont à retirer : fin de sortie des fondatrices et les premières ouvrières sont trop petites pour être capturées.

Mi-juillet jusqu'à début novembre, si des frelons asiatiques sont observés en train de prédater, les pièges peuvent être redéposés : uniquement sur les ruchers en face, sous ou entre les ruches afin de pouvoir capturer les ouvrières et

les futures fondatrices.

Vous désirez signaler la capture de frelons asiatiques, vous pouvez le faire via les plateformes suivantes :

- Vespa-Watch - <https://www.vespa-alert.be/fr/carte.html>
- le site de la Wallonie - <https://www.wallonie.be/fr/actualites/frelon-asiatique-que-faire-en-cas-de-decouverte-dun-nid>

Rappel au niveau de la neutralisation des nids de frelons asiatiques :

Durant les périodes de froid, les nids sont inactifs et les reines hivernent et donc un traitement n'aurait aucune efficacité.

- La neutralisation n'est pas une obligation sauf s'il y a un risque pour la sécurité publique (par exemple à proximité d'une école, d'une crèche, d'un hôpital, d'un parc à conteneurs...)
- Vous pouvez vous adresser soit à un neutralisateur privé soit à la Zone de Secours Val de Sambre en remplissant notamment le formulaire en ligne sur leur site <https://zonevaldesambre.be/>



Frelon commun (européen)



Frelon asiatique

SAUVONS BAMBI

QUAND LA TECHNOLOGIE
SE MET AU SERVICE DE
LA PRÉSERVATION DE LA
FAUNE SAUVAGE



A l'approche du printemps, les prairies de nos campagnes retrouvent toute leur vitalité.

Elles deviennent le théâtre discret de nombreuses naissances : faons, lièvres, oiseaux nicheurs au sol. Autant de vies fragiles qui trouvent refuge dans les hautes herbes.

Pourtant, chaque année, cette période coïncide avec celle des premières fauches agricoles, entraînant, malgré les précautions prises, des pertes dramatiques au sein de la faune sauvage.

C'est face à ce constat que l'ASBL Sauvons Bambi a vu le jour en 2020, les agriculteurs étant confrontés à la découverte répétée de faons fauchés dans les champs.

Refusant cette fatalité, cette dernière se tourne vers des solutions innovantes déjà expérimentées en Allemagne et en Suisse : l'utilisation de drones équipés de caméras thermiques.

Une technologie capable de détecter, à l'aube, la présence d'animaux invisibles à l'œil nu.

Très rapidement, les premiers sauvetages confirment l'efficacité de cette méthode. L'association prend alors son essor, étendant progressivement son action à l'ensemble de la Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

Durant la période des foin, les équipes de bénévoles se mobilisent aux premières heures du jour entre 5h00 et 9h00 du matin.

Avant même le passage des machines agricoles, les drones survolent les parcelles à faucher. A la demande des agriculteurs et grâce à la détection thermique, ils localisent les animaux tapis dans les herbes hautes. Les faons, mais aussi les jeunes lièvres et les nids d'oiseaux, sont ensuite délicatement déplacés ou sécurisés, à l'abri du danger.

Chaque intervention est menée en étroite collaboration avec les professionnels du secteur, dans un esprit mutuel et de coopération. L'objectif est simple, concilier activité agricole et préservation de la biodiversité.

Au-delà de la protection animale, ces actions revêtent également une certaine importance sanitaire.

Lorsqu'un animal est accidentellement fauché, sa dépouille peut entraîner le développement du botulisme, une bactérie particulièrement dangereuse. Introduite dans les fourrages, elle peut contaminer le bétail que ce soient les bovins, ovins ou chevaux, et provoquer des pertes importantes au sein des exploitations.

En intervenant en amont, « Sauvons Bambi » agit directement à la source du

problème, évitant à la fois la souffrance animale et les conséquences économiques pour le monde agricole.

L'association ne se limite pas aux opérations de sauvetage. Elle mène également un travail de sensibilisation auprès des agriculteurs, chasseurs, entrepreneurs agricoles et propriétaires terriens.

Leur souhait est donc de faire connaître les risques liés à la fauche et promouvoir des solutions simples, efficaces et accessibles. Cette démarche contribue à faire évoluer les pratiques et à inscrire la protection de la faune sauvage dans une approche durable et responsable de l'agriculture.

Les résultats obtenus témoignent de l'impact concret de cette mobilisation. L'an dernier, plus de 15000 hectares ont été survolés, permettant de sauver 1124 faons, ainsi que de nombreux autres animaux.

Un bilan encourageant, appelé à grandir encore dans les années à venir.

Pensons à préserver l'équilibre fragile de nos campagnes, dans le respect du vivant et des pratiques agricoles.



<https://sauvonsbambi.be/>

TRANSPORT DES DÉCHETS

Ne roulez pas sans protection !

Le printemps faisant son grand retour, il est tentant d'entretenir son jardin et d'entreprendre des travaux chez soi ! Mais les tontes de pelouse, les branchages, les débris et brouillards issus de ces travaux constituent autant des déchets qui doivent être acheminés dans les parcs à conteneurs.

Via ce petit article, nous souhaitons rappeler quelques points de législation concernant le charroi lié à ces déchets (et par extension, à tout matériel transporté).

En effet, il a été constaté que les rues et voiries qui donnent accès au parc à conteneurs, étaient jonchées de déchets qui s'envolent des remorques, lors des trajets jusqu'au point de dépôt.

Des règles sont prévues depuis le 1er juin 2007, par l'Arrêté Royal du code de la route, qui stipule ceci :

Article 45.1. Le chargement d'un véhicule doit être disposé de telle sorte que, dans des conditions routières normales, il ne puisse :

- 1° nuire à la visibilité du conducteur ;
- 2° constituer un danger pour le conducteur, les personnes transportées et les autres usagers ;
- 3° occasionner des dommages à la voie publique, à ses dépendances, aux ouvrages qui y sont établis ou aux propriétés publiques ou privées ;
- 4° traîner ou tomber sur la voie publique ;
- 5° compromettre la stabilité du véhicule ;

6° masquer les feux, les catadioptres et le numéro d'immatriculation.

Article 45.4. Les accessoires servant à fixer ou à protéger le chargement doivent se trouver en bon état et être utilisés correctement. Tout élément entourant le chargement, tel qu'une chaîne, une bâche, un filet ; doit le faire étroitement.

La loi impose ainsi d'arrimer, de sécuriser ou de couvrir le chargement de sorte que ledit chargement ou des parties de celui-ci, ne puissent pas tomber du véhicule pendant la conduite.

Lorsqu'une remorque est utilisée pour le transport de déchets, une partie du chargement peut être perdue sur la voie publique et ce, même de manière involontaire.

Cela provoque de l'embarras pour la circulation, voire un accident, dont le citoyen s'est rendu responsable, ainsi qu'un dépôt de déchet sauvage évitable...

Fixer le chargement à l'aide de sangles, et couvrir sa remorque d'une bâche ou d'un filet bien arrimé permet d'éviter cela. Si des déchets tombent de votre véhicule ou remorque sur la voie publique, il vous incombe de les ramasser. Pensez-y !

Rappelons également qu'une utilisation inadéquate d'une remorque constitue une infraction au code de la route et est ainsi passible d'amende.

Pour garantir la quiétude et la sécurité de tout un chacun, adoptez le réflexe suivant : « Pour le transport de mes déchets, je protège mon chargement ! »



APPEL À CANDIDATURE

CONSEIL CONSULTATIF DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de la mise en place du Conseil Consultatif Communal de la Personne en situation de Handicap, un nouvel appel à candidature est effectué.

Pour rappel, le Conseil Consultatif Communal de la Personne en situation de Handicap est un groupe de travail ayant un rôle de consultation et de participation pour mieux comprendre les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap.

Il permet à ces dernières de faire entendre leur voix, de défendre leurs droits et de contribuer à l'élaboration de politiques publiques adaptées à leurs besoins.

Qui peut poser sa candidature ?

- Les représentant(e)s d'associations qui œuvrent en faveur de la promotion et de la défense des intérêts des personnes en situation de handicap, ayant leur siège sur le territoire de la Commune de Fosses-la-Ville et/ou ayant effectivement des activités sur le territoire de la Commune de Fosses-la-Ville ;
- Les personnes en situation de handicap indépendantes ou disposant d'une expérience utile dans ce domaine, domiciliées à Fosses-la-Ville ou exerçant leurs activités sur le territoire de la Commune de Fosses-la-Ville et âgées au minimum de 18 ans.

CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP CANDIDATURE

Handicontact :
handicontact@fosses-la-ville.be
071 12 12 40

A renvoyer à l'Administration communale de Fosses-la-Ville
Rue Donat Masson 22
5070 Fosses-la-Ville
ou par mail au service concerné

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone et/ou GSM :

Adresse e-mail :

Profession actuelle ou antérieure/ secteur d'activité :

Etes-vous pensionné : oui/non

Etes-vous membre d'association(s) représentative(s) de personnes en situation de handicap ? oui/non

Si oui, laquelle/lesquelles ?

Quelles sont vos motivations à devenir membre du CCCPH ?

Par la présente, je pose ma candidature pour devenir membre du Conseil Communal Consultatif des Personnes en situation de Handicap

Date et signature

ENQUÊTE CITOYENNE

A L'ATTENTION DES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP ET DE LEURS PROCHES

Dans le cadre de la mise en place du Conseil Consultatif Communal de la Personne en situation de Handicap, un nouvel appel à L'Administration communale (via son Plan de cohésion sociale – PCS, et le référent Handicontact), et le Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap (CCCPH), sont attentifs au « bien vivre » de tous les citoyens dans leur commune.

Avec cette enquête, nous souhaitons porter une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Vos expériences et impressions nous seront très utiles !

Envie de les partager ?

Nous vous proposons de remplir un questionnaire dont les informations recueillies serviront exclusivement à orienter les actions du CCCPH et n'auront aucun impact sur une éventuelle reconnaissance de handicap.

Le formulaire peut être rempli aussi bien par la personne concernée que par un aidant proche ou un membre de la famille.

Le formulaire est disponible électroniquement, en scannant le QR Code ci-joint, ou bien via le lien disponible sur le site Internet de la Ville et les réseaux sociaux (Commune de Fosses-la-Ville et PCS Fosses).

Une version papier est disponible à l'accueil de l'Espace Winson, ou sur demande auprès des services PCS et Handicontact. Le formulaire papier sera également progressivement disponible auprès des professionnels de la santé de l'entité.

Si vous avez besoin d'aide pour compléter ce document, l'Administration communale (PCS et Handicontact) est à votre service au 071 12 12 40 – handicontact@fosses-la-ville.be – pcs@fosses-la-ville.be

Déjà, nous vous remercions de votre précieuse collaboration !



TU AS ENTRE 12 ET 26 ANS ?

TU AS ENVIE DE CHILLER, DE DISCUTER, DE JOUER, DE CRÉER,... ?

CET ENDROIT EST FAIT POUR TOI !

Viens nous rejoindre à l'Espace Jeunes des Zolos – Rue des Zolos 20, à Fosses-la-Ville.

- Le mardi : 12h – 13h et 16h – 18h
- Le mercredi : 16h – 18h
- Le jeudi : 12h – 13h et 16h – 18h
- Le vendredi : 16h – 18h

ENTRÉE LIBRE ET OUVERT À TOUTES ET TOUS !

ENVIE DE METTRE LES MAINS DANS LA TERRE ?



Que vous soyez jardinier confirmé ou simple curieux, que vous ayez des astuces à partager ou tout à apprendre, il y a une place pour vous aux jardins citoyens « Le Légumier de Bebro-na » !

Rejoignez un lieu convivial, échangez, apprenez et cultivez votre propre parcelle.

Le jardin, situé Rue Sainte-Brigide, à côté de la Résidence De-jai-fve, vous invite à flâner, et il est ouvert à tous en présence d'un jardinier, ainsi que le jeudi après-midi d'avril à octobre. Les parcelles sont cependant privées et les récoltes appartiennent aux jardiniers.

Chaque parcelle représente 13 m² à cultiver, et les jardins disposent d'un local contenant des outils, une serre, de bons conseils des jardiniers du projet, le tout dans un cadre verdoyant à 5 minutes du centre ET il reste des parcelles libres

N'hésitez pas à contacter l'animatrice du Plan de cohésion sociale, au 0472 03 51 35 ou à l'adresse animation.pcs@fosses-la-ville.be.

Les jardins citoyens sont un projet du Plan de cohésion sociale (PCS), en partenariat avec le CPAS.



ATELIER INFORMATIQUE



Chaque jeudi au Castel Solidaire, un étrange manège se déroule. Juste après le bar à soupe, une fois les bols rangés et les tables nettoyées, une joyeuse bande arrive à pied ou à vélo.

Chacun sort de son sac un ordinateur plus ou moins récent et s'installe. Tel un professeur appliqué, Willy, passionné d'informatique depuis toujours, tente de répondre aux questions et de résoudre les fausses manipulations : « Comment créer un dossier ? », « Je voudrais faire un tableau Excel pour mes dépenses », « Puis-je mettre toutes les photos de mon téléphone sur mon ordinateur ? »

Bien qu'un thermos de café soit à leur disposition, ils sont

si concentrés qu'ils oublient souvent de se servir. Ici, pas de cours magistral : il s'agit d'un accompagnement personnalisé, de coups de pouce et de bons conseils.

Les ateliers sont accessibles tout au long de l'année, le jeudi de 13h30 à 15h30.

Dans une société où tout se digitalise, maîtriser son PC ou son smartphone devient indispensable, que ce soit pour les opérations bancaires, les démarches administratives ou même les loisirs.

Pour plus d'informations : contactez Monsieur Willy Darville au 0474 28 25 06

LA PAGE FACEBOOK DU C.P.A.S. :



UN ESPACE D'INFORMATION ET DE PROXIMITÉ POUR TOUTES ET TOUS



Dans un contexte où les modes de communication évoluent, le Centre public d'action sociale a souhaité développer sa présence sur les réseaux sociaux afin de proposer une information plus accessible, plus réactive et plus proche des citoyens.

La page Facebook du C.P.A.S. se veut avant tout un espace ouvert à toutes et tous, dans un esprit de bienveillance, de respect et de proximité.

Elle vient compléter les canaux d'information existants et s'inscrit dans une volonté de renforcer le lien avec l'ensemble de la population.

Au fil des publications, chacun pourra y trouver des contenus utiles et concrets, notamment :

- des conseils et astuces pour la rédaction de CV et de lettres de motivation
- des recommandations pour bien se préparer à un entretien d'embauche
- des offres d'emploi
- des informations sur les formations disponibles
- des focus sur certains métiers, pour mieux en comprendre les réalités
- des présentations d'entreprises locales, actrices du dynamisme de la commune

Dans cette dynamique, les entreprises qui souhaitent être mises en lumière ou collaborer autour de ces initiatives peuvent prendre contact avec le service d'insertion socio-professionnelle.

Il est important de souligner que cette page ne remplace en aucun cas l'accompagnement personnalisé proposé par le service d'insertion socio-professionnelle. Les entretiens individuels restent au cœur du dispositif. La page Facebook constitue un complément, en offrant des ressources supplémentaires, accessibles à tout moment.

Par ailleurs, le service d'insertion socio-professionnelle est accessible à toute personne qui en ressent le besoin : étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion professionnelle... Chacun peut y trouver un accompagnement, des conseils et un soutien adaptés à sa situation.

Au-delà de l'information, cette page a également pour objectif de valoriser les ressources du territoire, de soutenir les initiatives locales et de faciliter l'accès à des opportunités, dans un cadre positif et inclusif.

Notre service veille à proposer une communication claire, utile et respectueuse, en restant attentif à ce que chacun puisse s'y retrouver, quel que soit son parcours.

Nous vous invitons à suivre la page Facebook du C.P.A.S. pour rester informé et découvrir, au fil des semaines, des contenus variés au service de la vie locale.

Pour toute question ou pour bénéficier d'un accompagnement (sur rendez-vous), le service ISP est joignable au 071/12.12.81 ou par email à : insertion.cpas@fosses-la-ville.be

VIVE LE PRINTEMPS EN TOUTE SÉCURITÉ !

Les beaux jours arrivent et suscitent des envies de jardiner, de bricoler ou encore d'aménager les extérieurs.

Chaque année, de nombreuses personnes se retrouvent aux urgences à la suite d'un accident alors qu'elles jardinaient ou bricolaient : coupures légères à graves (entraînant parfois l'amputation d'une extrémité ou d'un membre), chutes, coups etc.

Afin que ces activités se réalisent en toute sécurité, voici quelques conseils et recommandations.

Comment bien se préparer pour bricoler ?

- Avant d'acheter du matériel, demandez l'avis d'un vendeur ou d'un professionnel afin de choisir des outils réellement adaptés à vos travaux.
- Utilisez uniquement des outils en bon état et prenez le temps de lire les instructions avant la première utilisation.
- Limitez la quantité de produits dangereux que vous conservez : gardez seulement ce qui vous est utile et rangez-les hors de portée des enfants. Vérifiez les dates de péremption et déposez les produits périmés dans un parc à conteneurs.

- Avant de commencer à bricoler, retirez vos bijoux. Ils peuvent s'accrocher dans une machine et provoquer des blessures graves.
- Portez des gants, un masque et des lunettes de protection, surtout lorsque vous utilisez des machines-outils ou des produits portant les pictogrammes de danger.
- Ne retirez jamais les dispositifs de sécurité installés sur les machines et pensez à débrancher vos appareils dès que vous avez terminé de les utiliser.
- Si vous devez travailler en hauteur, attachez vous à un point fixe ou à un élément solide de la structure. Assurez vous également que votre échelle, échafaudage ou escabeau soit parfaitement stable avant d'y monter.

Comment bien se préparer pour jardiner ?

- Protégez systématiquement les lames de vos outils (tondeuse, taille haies, etc.) et tenez les enfants éloignés lorsque vous les utilisez.
- Lorsque vous tondez, ne neutralisez jamais le système d'arrêt automatique qui coupe le moteur dès que vous relâchez la poignée : le bloquer est extrêmement dangereux et à l'origine de nombreux

accidents.

- Pour l'utilisation d'une tronçonneuse, portez toujours vos équipements de protection individuelle (pantalon adapté, gants, etc.).
- Mettez des chaussures fermées, des gants et des lunettes de protection. Évitez les vêtements courts lorsque vous tondez ou taillez les haies.
- N'intervenez jamais sur une machine encore en fonctionnement et soyez attentif au risque de brûlure lié aux appareils thermiques.
- Manipulez engrais et pesticides avec prudence et lisez attentivement les instructions avant usage.
- Ne brûlez pas vos déchets verts dans votre jardin et privilégiez le dépôt dans des parcs à containers. Chaque commune possède son propre règlement et certaines interdisent cette pratique, sous peine d'amende. Renseignez-vous auprès de votre administration communale pour connaître la réglementation en vigueur.

En cas de blessure non superficielle ou de chute conséquente, etc. faites appel aux services d'urgence en appelant le 112 (numéro international : pompiers - ambulanciers - police).

ETIQUETTES DE DANGER



J'EXPLOSE



JE SUIS SOUS PRESSION



J'ALTERE LA SANTÉ



JE M'ENFLAMME



JE SUIS CORROSIF



JE NUIS GRAVEMENT À LA SANTÉ



J'ATTISE LE FEU



JE SUIS TOXIQUE



JE POLLUE



L'Ecole Saint Feuillen
une école vivante,
au coeur de **Fosses-la-Ville**,
des **valeurs** mêlant tradition et évolution
avec le souci d'emmener **chaque enfant**
vers la réussite.

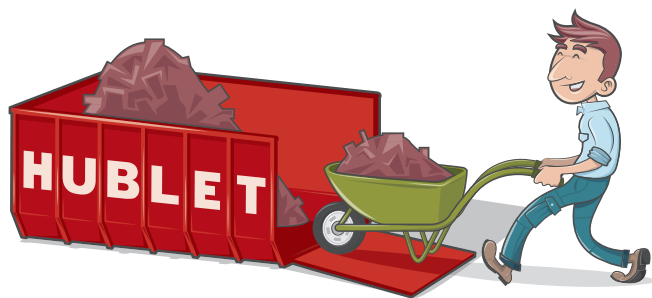
2 implantations :
un cadre rassurant



Visites et inscriptions
071/71 26 16
ecolesaintfeuillen@gmail.com



Besoin d'un CONTAINER ?



Tarifs et réservation
en ligne sur
www.location-containers.be

081 73 37 37 | info@hublet-ets.be



AUTO-PNEUS JEREM

Route de Tamines 80 • 5070 Fosses-la-Ville

Tél. 071 71 27 22

auto.pneus.jerem@gmail.com

Le groupe nous rend plus fort.

www.eurotyre.com

Ouvert du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 13h à 17h30. Le samedi de 8h30 à 12h



SPRL ERNOUX

Rue Sinton 11
5070 Fosses-la-Ville

Aliments et accessoires
pour animaux de compagnie,
de hobby (chevaux)
et petit élevage

0496 555 009



METTET CARWASH

NOS SERVICES :

- ✓ LAVAGE COMPLET INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
- ✓ NETTOYAGE DES SIÈGES AVEC SHAMPOOING
- ✓ POLISSAGE DE LA CARROSSERIE
- ✓ NETTOYAGE MOTEUR

0465 20 13 72



📍 Rue de Florennes 8 - 5640 METTET

Régine **ANSOTTE**



AVOCAT

Informer • Conseiller • Défendre

Avenue Albert 1^{er}, 100
5070 Fosses-la-Ville

071 77 30 13

071 74 26 53

avocat@ansotte.com

srl Tahir-Genard



**TAHIR
GENARD**

CHAUFFAGE CENTRAL • SANITAIRE

Devis gratuits • Vente avec assistance
Techniciens agréés • Ing-conseil
Placement • Entretien • Dépannages
(Mazout • Gaz • Pellets)

Mais aussi :

Ventilation double flux
Traitement de l'eau

Siège social : 5A, rue de Biesmerée 5646 - STAVE
Siège d'exploitation : 10 B, rue du Tisserand 5070 - F.-L.V

Tél. 071 72 62 22 ou 071 71 40 88
tahir-genard.be • tahir-genard@skynet.be



COMPTALENTIA
Expert-comptable Fiscaliste

0472 71 52 89
info@comptalentia.be

Rue de Floreffe 6 5150 Franière

TITEUX SRL
TOITURE

sprltiteux@gmail.com

Tél. 071 71 34 09

Rue des Quartiers 3
5070 Vitryal (Fosses-la-Ville)

Resolved.

MARIE-CÉCILE FLAMENT
AVOCAT



Urbanisme, environnement

Un permis refusé ? Une infraction constatée ?

Particuliers · Entreprises · Promoteurs · Pouvoirs publics

- Permis d'urbanisme & d'environnement
- Recours administratifs & régularisation
- Infractions, pollution & responsabilité environnementale
- Voiries communales, domanialité & expropriation
- Contentieux immobiliers (servitudes, superficie...)
- Conseil et assistance aux autorités publiques

Conseil, assistance et défense

☎ 0495 28 72 78 ✉ mcf@resolved.law

📍 Rue Saint Roch 31a • 5150 Floreffe



PROMO
CLIMATISATION
ÉTÉ 2026

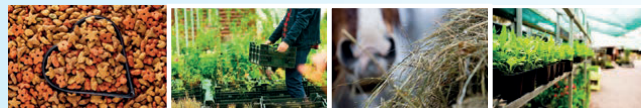
À PARTIR DE
1450€_{htva}
MONTAGE COMPRIS

DEVIS GRATUIT
TRANSMIS SOUS **24H**

AC+ SRL | ☎ 071/74.20.12 | ✉ info@anthonycoekelbergs.be

Sneessens
AGRICULTURE & HORTICULTURE
JARDIN & ALIMENTS

GROS & DETAIL



JARDINERIE • PÊCHE
ALIMENTS PETIT ÉLEVAGE
ALIMENTS CHIENS/CHATS

N98 Sortie «Tamines-Aisemont»



Route de Tamines 241
5070 AISEMONT





Fruits et légumes et épicerie BIO,
d'origine locale, d'ailleurs et de
notre Potager

Livraison à domicile

www.lepotagerdubienmanger.be



Rejoignez-nous
sur Facebook



De notre Potager
à votre assiette,
il n'y a qu'une
camionnette!

 Rue Haie Mayet 49
5640 Saint-Gérard

 +32 (0) 493 66 17 00

Prenez rendez-vous pour un bilan auditif gratuit



CENTRE AUDITIF AMPLIFON
Rue Sainte-Brigide 40
5070 Fosses-la-Ville
071/31 82 83

**UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS**

amplifon